

A6: Abandonner le projet 2021

Proposition à l'intention de l'Assemblée des délégué·e·s de la JS Suisse du 14 novembre 2021, Sissach

Dépositaires: Valentin Köpfler (JUSO Zürcher Oberland), Fernando Frauenfelder (JUSO Stadt Zürich), Raphaël Portmann (JUSO Stadt Zürich), Elias Balmer (JUSO Luzern), Noa Häfeli (JUSO Aargau), Sophie Häfeli (JUSO Aargau), Zoé Stehlin (JUSO Luzern), Léon Schulthess (JUSO Luzern), Cyrill Hermann (JUSO Stadt Zürich), Amery Ehrhat (JUSO Stadt Zürich), Benjamin Guerne-Kieferndorf (JUSO Aargau), Andri Hummel (JUSO Luzern), Chiara Bono (JUSO Stadt Zürich)

La JS Suisse abandonne le projet « Make the Rich pay for climate change ». Le Comité directeur choisit de lancer un nouveau processus de décision, de ne pas planifier de projet à coordination centrale ou de suivre une autre ligne.

Justification : La proposition de projet « Make the Riche pay for climate change » appelle à l'expropriation. Cette mesure dépasse les limites de la marge de manœuvre politique en Suisse. Tous les partis politiques, tous les journaux et toutes les cours constitutionnelles seront du même avis. Même si l'initiative était autorisée, elle causerait un préjudice considérable à l'image de la JS. La JS réduirait ainsi à néant ses acquis de ces dernières années, et n'assumerait pas son rôle de seule force anticapitaliste sérieuse en politique parlementaire. Si la JS perd son importance, la position anticapitaliste perd son importance dans la realpolitik suisse. La JS doit aux 99% d'éviter cela !

La proposition devra être extrêmement affaiblie à la rédaction pour pouvoir être autorisée, car le cœur de cette proposition, l'expropriation, devra en être retirée. C'est déjà clair aujourd'hui, même si, lors de la prise de décision à l'AD, plusieurs voix, donc celle du CD, ont affirmé que le projet était applicable. Pour cette raison, le projet est antidémocratique. La base du parti n'a jamais accepté une proposition sans expropriation.

Les dépositaires de cette proposition rejettent catégoriquement l'accusation selon laquelle cette proposition serait antidémocratique. Pouvoir remettre en question les positions du parti, revenir sur des décisions et corriger les erreurs de la base sont autant de processus appartenant à la démocratie interne du parti. C'est inhabituel, mais nécessaire aujourd'hui.

Position du CD : refuser.

Justification : L'Assemblée des déléguées de la JS Suisse a décidé le 19 juin 2021 de faire passer la proposition de projet « Make the rich pay for climate change » au stade de l'élaboration, car cette dernière offre un important potentiel pour la JS et dans le discours politique suisse.

La proposition A1 du CD indique que le CD compte encore soumettre cette initiative deux fois à la base : une fois à l'AA 2022 et une fois à l'AD d'avril. À ces deux moments, la base aura la possibilité de poser son veto sur la base d'une proposition d'initiative concrète et du texte, ou de donner au CD un mandat modifié.

Interrompre le procès à son stade actuel serait, au sens du Comité directeur, particulièrement destructeur. C'est aussi une remise en question de la capacité de jugement de l'AD en juin.

La situation n'a en effet pas changé depuis la dernière AD : à l'AD de juin, il était déjà clair qu'il s'agit d'une initiative, et que celle-ci doit être valable juridiquement. La proposition de projet « Make the rich pay for climate change » indique aussi que « si un plafond de richesse n'est pas légalement possible, un impôt élevé sur la fortune ou sur les successions serait également une possibilité d'action ».

Vu le caractère indispensable de validité juridique, la JS Suisse a ouvert début octobre un poste à 60% consacré à la rédaction de l'initiative et à la coordination avec la Chancellerie fédérale et les partenaires politique. Depuis ce moment, on travaille intensément pour pouvoir soumettre le meilleur axe possible pour l'initiative à l'Assemblée annuelle 2022. Comme les dépositaires de la proposition le comprennent sans doute, ce travail de recherche économique et juridique prend du temps, même s'il ne doit pas satisfaire un cour constitutionnelle, puisqu'il n'y en a pas en Suisse.

En outre : les dépositaires ne semble être satisfait·e·s ni de la faisabilité juridique ni de l'infaisabilité juridique. Dans le premier cas, ce ne serait un projet que « la base du parti n'a jamais accepté » (ce qui, nous l'avons montré plus haut, n'est pas vrai), dans le second cas « la JS mettrait en jeu sa crédibilité ».

En tant que parti socialiste de jeunesse, la JS fait par définition de la politique anticapitaliste et, avec ses initiatives, s'attaque aux limites de ce qui est faisable dans le système actuel et a encore une valeur discursive. Le Comité directeur est convaincu que la JS ne « perdrait pas de sa crédibilité » avec un projet qui veut faire passer à la caisse les capitalistes qui ont construit leur richesses sur l'exploitation des gens et de l'environnement durant des décennies. Tout au contraire : avec ce projet, nous avons pour la première fois l'occasion de montrer à quel point la politique climatique peut être rouge.

Pour saisir cette chance et ne pas révoquer un procès lancé de manière démocratique sans nouveaux arguments, le Comité directeur recommande de rejeter cette proposition.